Vendredi 26 août 1927. — No 97. TELEPHONE 52 67me année.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS
SUISSE : Un an ..... fr. 9.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 13.50
ETRANGER : Un an ..... fr. 18.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 22.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux II c 58
**
JOINDRE 20 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE A TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE

ANNONCES (Corps 7)
CANTON ..... 20 ct. | ETRANGER ..... 30 ct.
SUISSE ..... 25 » | *RÉCLAMES* .... 50 »
(la ligne ou son espace)
S'adresser à PUBLICITAS, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'ADMINISTRATION du „CONFÉDÉRÉ"

LA QUESTION D'IRLANDE

Le meurtre de M. O'Higgins a ramené la question irlandaise au premier plan de l'actualité.

Pays sujet de l'Angleterre, l'Irlande a pendant longtemps aspiré à l'autonomie. L'Angleterre n'a pas toujours prêté une oreille attentive aux doléances de ce peuple, et il a fallu qu'elle fût aux prises avec de graves difficultés à l'intérieur et à l'extérieur pour qu'elle fit droit aux réclamations des Irlandais qui trouvaient trop lourde la tutelle de John Bull.

En 1921 seulement, après une lutte mémorable, l'Irlande obtenait une autonomie presque complète. L'Angleterre ne se réservait que les privilèges indispensables à sa sécurité militaire et à ses besoins économiques.

Par ces sages concessions, qui ne s'étaient d'ailleurs que trop fait attendre, la métropole réussit à ramener à elle une grande partie du peuple irlandais. Il n'en subsista pas moins une forte minorité d'opposants qui aspiraient à l'autonomie complète et prétendaient ne rien devoir à l'Angleterre. Ceux-là n'ont pas déposé les armes, et ce n'est plus seulement contre la métropole qu'ils luttent, mais aussi contre leurs frères d'Irlande qui à leurs yeux ont eu le tort de ce rallier au gouvernement anglais, en prêtant le serment d'allégeance imposé par le traité de 1921. C'est ainsi que les luttes fratricides ont continué à désoler l'Irlande.

Depuis le traité de 1921, un gouvernement irlandais s'est constitué qui, jamais jusqu'à ce jour, n'a rencontré d'opposition sérieuse au Parlement. En effet, bien que les élections eussent amené aux Chambres un fort contingent de députés valéristes (républicains), ou travaillistes, ceux-ci avaient jusqu'à ces derniers temps été mis dans l'impossibilité de siéger au Dail Eiream, ayant refusé de prêter le serment d'allégeance exigé par la Constitution.

Le gouvernement avait ainsi pu se maintenir au pouvoir.

Récemment, après le meurtre de M. O'Higgins, vice-président de l'Etat libre d'Irlande, les membres de l'opposition se sont rendus compte de l'activité qu'ils pouvaient avoir aux Chambres en conjuguant leurs efforts. Ils ont songé à mettre en échec le gouvernement et à s'assurer le pouvoir. Dans ce but, les républicains ont consenti à prêter le serment d'allégeance et à remplir ainsi les conditions qui leur permettraient de siéger au Parlement. Simple formalité pour eux, cela va sans dire, et qui ne devait les engager à rien. Ils eurent soin d'ailleurs de préciser qu'ils violeraient ce serment dès que l'occasion s'en présenterait.

Mais les républicains de M. de Valera ont éprouvé une première déception ; leur tentative de mettre en échec le cabinet Cosgrave a échoué, ce dernier l'a emporté une première fois par 72 voix contre 71, quelques républicains ayant fait défection.

Il est possible cependant que si quelques modifications ne sont pas apportées à la composition actuelle du Parlement, l'opposition finisse par triompher. Il en résulterait alors de nouveaux conflits avec la Grande-Bretagne.

Plutôt que d'en arriver là, le président de l'Etat d'Irlande préférera sans doute dissoudre la Chambre, et faire de nouvelles élections. Toutefois, d'après les dernières nouvelles, les groupes de l'opposition seraient loin d'être arrivés à une entente, les travaillistes auraient déclaré vouloir refuser leur appui à M. de Valera, au cas où celui-ci serait appelé à la présidence du Conseil. Le gouvernement actuel maintiendrait ainsi ses positions, ses adversaires étant divisés.

Quoi qu'il en soit, la situation reste confuse. Le peuple irlandais est semblable à un homme qui aurait vécu longtemps dans l'obscurité. Subitement il arrive à la lumière. Le soleil le frappe en plein visage ; il chancelle comme un homme ivre. Il lui faut une certaine période d'adaptation. Il lui reste encore à faire l'apprentissage de la liberté.

Assurément, il ne jouit pas actuellement d'une liberté complète, mais l'Irlande, pour l'instant, ne peut guère espérer mieux. Il faudrait que l'Angleterre fût bien affaiblie pour qu'elle consentît à accorder aux Irlandais la pleine autonomie.

L'Angleterre a trop de sens politique, elle a trop de souci de sa sécurité pour laisser se créer dans son voisinage une nation libre, maître de ses destinées, et n'ayant avec elle aucune attache. Le serment d'allégeance auquel elle oblige les Irlandais met obstacle à toute idée de séparation.

On ne saurait évidemment blâmer les républicains d'aspirer à l'autonomie complète. On comprend qu'ils gardent quelque rancune aux Anglais d'avoir eu autrefois la main si lourde. Les Irlandais ont mérité la sympathie des peuples libres par leur constance et leur fermeté, par le courage avec lequel ils ont sacrifié naguère leurs biens et leur vie pour la liberté.

Mais ils semble bien que les partisans de M. de Valera fassent aujourd'hui fausse route. Ils manquent de sens politique. L'Irlande, dans son état actuel et contre une Angleterre puissante, est incapable de soutenir ses revendications. L'entêtement des valéristes ne peut qu'amener de graves complications, sans aucun profit pour le peuple irlandais.

Cette atmosphère de guerre civile est d'ailleurs un obstacle sérieux au relèvement du pays et à son acheminement vers de plus belles destinées.

Ern. D.

LE RETARD DES TRAINS ET LEURS CAUSES

Les retards des trains, qui ont malheureusement augmenté dans une proportion assez forte au cours de cette saison, ont engagé la direction générale des CFF à examiner de nouveau très attentivement les diverses causes de ces retards, de façon à améliorer autant que possible cet état de choses qui est des plus regrettables, tant au point de vue de la sécurité de l'exploitation que pour les voyageurs eux-mêmes.

Les moyens d'action des CFF pour maintenir exactement l'horaire sont toutefois limités, attendu que la plus grande partie des irrégularités que l'on constate dans la circulation des trains sont imputables à l'arrivée tardive des trains étrangers dans nos gares frontières. Il résulte, par exemple, d'une enquête effectuée pour la période du 10 juillet au 10 août 1927 que dans les gares de Bâle, Chiasso, Buchs et Domodossola, sur les 1411 trains devant, d'après l'horaire, arriver en provenance de l'étranger, 482, soit le 34 %, ont eu un retard de plus de 10 minutes. Le pourcentage des trains étrangers qui sont arrivés avec plus de 10 minutes de retard donne les chiffres suivants dans chaque gare frontière : 57 % des trains allemands et 21 % des trains français à Bâle ; 57 % des trains italiens à Chiasso ; 15 % des trains italiens à Domodossola et 28 % des trains autrichiens à Buchs.

Pendant cette période précitée et en se basant sur les 482 trains étrangers retardés, la moyenne du retard par train a été de 23 minutes. Certains trains ont eu une heure de retard et même plus. Ces retards à la frontière ont non seulement une influence fâcheuse sur les trains directs correspondants, mais ils se répercutent aussi sur les correspondances à l'intérieur du pays. En opposition à la critique que l'on adresse assez souvent aux CFF en prétendant que ces derniers ont beaucoup trop d'égards pour les correspondances internationales, nous tenons cependant à faire remarquer que pendant la période en question, 88 trains suisses sont partis sans attendre les correspondances étrangères. D'autre part, il ne faut pas oublier qu'en tenant compte dans une moindre mesure des voyageurs effectuant des longs parcours, comme c'est le cas principalement en Italie, on ne manquerait pas de s'attirer d'amers reproches de la part des voyageurs qui manqueraient la correspondance.

Les CFF continueront à ne négliger aucune occasion propre à favoriser autant que possible l'arrivée à l'heure exacte des trains étrangers dans nos gares frontières. Sur notre propre réseau on mettra aussi tout en œuvre pour combattre les causes de retard de trains. De quelle manière le public voyageur peut-il, de son côté, contribuer à activer l'expédition des trains ? C'est là ce que nous expliquent en détail les CFF dans leur journal touristique (Revue CFF).

Encore un aigrefin qui s'envole

On vient de lancer un mandat d'arrêt contre un personnage nommé Ferraris et qui habitait La Chaux-de-Fonds depuis le début de cette année. Cet individu s'intitulait agent d'affaires patenté. Il avait signalé sa présence par des annonces pompeuses. Ses clients, alléchés par l'imposante nomenclature de ses titres, fréquentaient en bon nombre son étude. Le citoyen Ferraris profita de l'aubaine pour encaisser diverses créances, dont il s'alloua le montant intégral sans en avertir les légitimes propriétaires. Puis un jour de la semaine dernière, l'oiseau s'envola vers des cieux inconnus, emportant avec lui quelques beaux billets de mille francs.

On fut quelques jours avant de s'apercevoir de la fuite de l'aigrefin, mais la vérité éclata enfin et cinq ou six plaintes sont déposées.

Entre temps, le séquestre était posé sur les bureaux somptueux, mais on s'aperçut alors que le beau mobilier dont usait Ferrais, jusqu'au coffre-fort et à la machine à écrire, que tout était loué et que rien ne lui appartenait.

Dans la plaine du Rhône

La plaine du Rhône qui présentait, il y a cinq ans à peine, entre Riddes et Martigny, l'aspect triste et désolé d'une véritable « puszta » hongroise avec ses paysages de roseaux, de pins rabougris, de saules et de peupliers, est en train, maintenant, de devenir un véritable jardin et, de jour en jour, les terrains incultes se transforment sous la charrue et deviennent de superbes champs de blé. Des aspergières remplacent les pâturages à chevaux et si le paysage a perdu de son pittoresque d'autrefois, il a par contre largement gagné en productivité. Cette heureuse transformation est due, pour une bonne part, au grand canal d'assainissement que les courageuses communes du syndicat de la plaine Riddes-Martigny ont créé, sur une longueur de 16 km., depuis les Epeney de Riddes jusqu'à l'embouchure du Trient dans le Rhône, vis-à-vis de Vernayaz. Il est évident qu'un travail pareil, entrepris avec l'aide de la Confédération et du canton, ne s'est pas fait sans bourse délier et sans, ici et là, léser quelques intérêts particuliers. Mais, dans l'ensemble, on peut se féliciter qu'il ait été entrepris et exécuté. Il ne reste plus qu'à le parachever par la création de quelques canaux secondaires, pour vider encore des cuvettes que la grande artère ne saurait assécher suffisamment. Nous espérons que les difficultés d'ordre financier, qui s'opposent encore à l'exécution de ces derniers travaux, s'aplaniront sous peu et que, bientôt, la belle œuvre entreprise en 1918 sera complètement terminée. En attendant, on travaille déjà activement sur quelques centaines d'hectares de terrain assainis. Je citerai d'abord les remaniements parcellaires et les chemins de dévestiture créés sur la commune de Riddes et où mon excellent ami, le professeur Rézert, s'est acquis de grands mérites à la tête du syndicat d'amélioration. M. Rézert s'est en outre occupé, avec grande compétence, de la question des mélanges fourragers pour les semis de la plaine assainie et de nombreux agriculteurs m'ont vivement vanté les bons résultats obtenus. Trente ans d'expérience et de pratique ont fait de M. Rézert l'homme le plus au courant, chez nous, de la culture des plantes fourragères et de celle des céréales.

En ce moment, la commune de Saxon fait à son tour un très gros et remarquable effort pour la mise en valeur d'une surface de 65 hectares de terrains bourgeoisiaux. Ces terrains sont situés au nord de la voie ferrée et, depuis le train, on peut contempler ce chantier en pleine activité. En mai dernier, l'assemblée des bourgeois de Saxon a décidé d'entreprendre en commun le nivellement de cette zone du territoire, d'extirper les bois, de créer les chemins, les rideaux-abris nécessaires, de faire un labour au tracteur, de 30 à 35 cm. de profondeur, puis de lotir le tout, par parcelles de 2500 m2, qui seront mises à l'enchère entre les bourgeois de la commune.

Le travail d'amélioration commencé le 20 mai dernier devra être terminé le 1er mai 1928.

L'entreprise en a été assumée par MM. Aubert, Carrupt et Cie, à Chamoson, pour le prix fort modique de 16 cent. le mètre carré, terrain rendu nivelé et labouré.

L'ensemble de l'œuvre s'étend sur 65 ha, dont 55 seront mis en culture, 9 seront plantés en rideaux-abris et 1 servira pour les chemins. Les acheteurs des parcelles auront les plus gandes facilités de payement pour se libérer de leurs dettes : pendant les cinq premières années, ils ne paieront que l'intérêt de la somme due et n'auront à commencer des amortissements qu'à partir de ce moment-là.

On prévoit que toute la vaste étendue sera plantée en abricotiers et pour le cas où la plantation ne serait pas faite également par la bourgeoisie elle-même avant la remise des parcelles, il est probable que des mesures seront prises pour imposer des alignements réguliers et uniformes, de façon à ménager un coup d'œil d'ensemble particulièrement imposant. La surveillance des travaux de mise en culture a été confiée à M. Paul Juilland, major mitrailleur et géomètre officiel, un homme actif et spécialiste de ces genres d'entreprises. Avec lui, on peut être assuré que ça bardera carrément et que l'affaire sera vérifiée de très près.

On ne peut que féliciter la commune de Saxon pour la belle initiative qu'elle a prise et qui était la seule voie à suivre pour arriver rapidement à bout dans une œuvre de pareille envergure. Mais on doit avant tout en féliciter son président, si clairvoyant, le Lieutenant-Colonel Albano Fama, qui s'est acquis, dans toute cette affaire, un titre de plus à la reconnaissance de ses concitoyens. M. Fama a compris et su faire comprendre à ses administrés que la création des grandes artères d'assainissement serait une dépense improductive tant que les terrains avoisinants resteraient incultes et stériles.

Nous souhaitons à la commune de Saxon et à son dévoué président que le succès couronne leurs efforts et que d'abondantes récoltes viennent bientôt largement les récompenser de leurs peines et de leurs utiles et intéressants travaux.

Dr Henry WUILLOUD, ing. agr.

(« Le Sillon Romand »).

Nouvelles du jour

Une terrible catastrophe, sans exemple sur les chemins de fer de montagne, est arrivée à Chamonix. Un train de la ligne à vapeur Chamonix-Montenvers est tombé dans un ravin. Il y a 15 morts et de nombreux blessés.

TRIBUNAL FEDERAL

Agriculteur devenu sous-timonier

Entré en 1913 au service de la Compagnie de navigation sur le lac Léman, Giddas Clerc exerçait en 1914 la profession de sous-timonier sur les bateaux à vapeur. Par suite de la guerre, il interrompit ses occupations de batelier et se consacra aux travaux de campagne, dans son petit domaine du Bouveret. En 1918, il contracte auprès de la Compagnie Helvétia une assurance-accidents pour une somme de 12,000 fr. en cas de décès. Dans sa proposition d'assurance, Clerc avait déclaré qu'il était agriculteur de profession, qu'il travaillait occasionnellement dans les bois, qu'il avait affaire de temps à autre avec des chevaux et du voiturage, qu'il pratiquait le sport de la bicyclette, qu'il était sergent de pompiers et qu'il faisait partie de la Société de sauvetage sur le lac.

En juin 1920, Clerc fut rappelé au service de la Compagnie de navigation. Il reprit ses fonctions de sous-timonier. En août 1924, au cours d'une manœuvre, il tomba au lac et se noya. La compagnie d'assurance refusa toute indemnité, par le motif que l'assurance contractée par Clerc couvrait exclusivement les risques de la profession d'agriculteur et non ceux de batelier à la Compagnie de navigation, garantis par la Caisse nationale.

Les Hoirs de Clerc ouvrirent action à l'Helvétia en paiement de 12,000 fr. ; le Tribunal cantonal valaisan leur donna raison. Cet arrêt a été confirmé par le Tribunal fédéral pour les motifs suivants :

On ne saurait admettre que les parties aient manifesté l'intention d'exclure de l'assurance tous les risques autres que ceux de l'agriculture. Cette intention ne résulte pas de la police. L'on se trouve en présence, non point d'une assurance agricole proprement dite, contractée à raison des occupations professionnelles de l'assuré et valable pour un territoire restreint spécialement désigné, mais d'une assurance-accidents ordinaire, couvrant en principe les accidents professionnels et non professionnels.

L'art. 12 des conditions générales de la Compagnie Helvétia dispose : « Si l'accusé modifie les conditions déclarées servant de base au contrat (profession, situation non professionnelle, installations industrielles, etc.) dans un sens qui, à vue raisonnable, entraîne une aggravation du risque d'accident, il est tenu d'en aviser préalablement l'Helvétia... » Or, déclare le Tribunal fédéral, pour qu'il y ait aggravation essentielle du risque primitif, susceptible de délier l'assureur de ses obligations, il est nécessaire, d'après la loi et la jurisprudence, que les bases du contrat aient subi au cours de l'assurance une modification d'une importance telle que l'on doive admettre que l'assureur aurait refusé de maintenir le contrat s'il avait connu les circonstances nouvelles, ou ne l'aurait maintenu qu'à d'autres conditions, plus onéreuses pour le preneur.

Un changement de métier n'implique pas en lui-même une aggravation de risque. Il faut encore que la profession nouvelle expose l'assuré à des dangers plus graves ou plus fréquents que l'ancienne.

Il convient de relever aussi que l'Helvétia ne paraît pas considérer en principe la profession de batelier comme plus dangereuse que celle d'agriculteur. D'autres compagnies en font autant.

Au moment de la conclusion du contrat, Clerc courait non seulement les risques ordinaires de l'agriculture, mais encore ceux de l'exploitation des bois, qui sont tout spécialement graves. De plus, l'assurance s'étendait aux risques inhérents au voiturage, au sport de la bicyclette, aux fonctions de sapeur-pompier et de membre d'une société de sauvetage sur le lac. Le preneur se trouvait donc à la limite des risques les plus élevés. En qualité de sous-timonier, Clerc remplaçait le timonier, tenait la barre avec lui à l'arrivée dans les ports ; il faisait le service du bord, le transport des bagages, le nettoyage du bateau, sans toutefois entrer en contact avec les machines. Or, ces occupations ne présentent pas en elles-mêmes des risques élevés.

Dans ces conditions, il est impossible d'admettre que la compagnie Helvétia eût refusé d'assurer Clerc contre les risques de sa profession de sous-timonier ou lui eût imposé des conditions plus onéreuses. Non seulement il n'y a point eu d'aggravation essentielle, mais l'on peut se demander encore si le changement de profession de l'assuré n'a point entraîné plutôt un allègement qu'une aggravation quelconque du risque. Il n'y a pas davantage cumul de risque, car Clerc ne courait pas en même temps les risques de l'agriculture et ceux de la navigation.

Un terrible accident
sur la ligne Chamonix-Montenvers

Jeudi après-midi, trois trains de la ligne du Montenvers descendaient sur Chamonix lorsque, à 17 h. 15, après le passage d'un viaduc, en-dessous de l'Hôtel du Montenvers, le dernier train culbuta dans le ravin, la locomotive étant sortie des rails.

Il y a 15 morts (10 femmes et 5 hommes, dont le mécanicien) et une trentaine de blessés qui ont été immédiatement transportés par un train de secours à l'hôpital de Chamonix où tous les médecins établis et villégiaturant dans la localité se sont empressés pour leur prodiguer les soins nécessaires. Les quinze cadavres ont été également redescendus à Chamonix.

Le préfet s'est rendu sur les lieux avec l'ingénieur en chef de la ligne pour organiser les secours et procéder à l'enquête.

Comment se produisit l'accident

Tous les étrangers qui ont passé quelques jours à Chamonix ont fait la classique excursion à la Mer de Glace. De Chamonix, un chemin de fer à crémaillère, dont la ligne, d'une longueur de 5,3 km. serpente aux flancs boisés des monts, conduit en cinquante minutes jusqu'à l'admirable belvédère du Montenvers (1909 m.) qui surplombe la célèbre Mer de Glace.

C'est tout près du terminus de la ligne que s'est produit hier le terrible accident. A cet endroit, la ligne franchit un ravin assez profond par un long viaduc en S. Au sortir de ce viaduc, la locomotive sortit des rails, entraînant le premier des deux vagons, culbuta du côté montagne et s'effondra dans le trou de quelque cinq mètres de profondeur qui existe entre le parapet et la pente raide.

Un des employés qui se trouvait dans la seconde voiture, ayant vu arriver le malheur, avait découplé le dernier vagon et, longeant le marchepied, avait pu atteindre le frein à main de la plate-forme arrière qu'il avait bloqué de toutes ses forces. Grâce à cette double manœuvre, le dernier vagon, qui contenait 60 personnes, tout en continuant sa route sous l'action de la pente, ne fut pas entraîné dans la culbute.

On se perd en conjectures sur les causes de cette catastrophe qui a causé dans toute la contrée une douloureuse stupéfaction. En effet, depuis dix-neuf ans que le chemin de fer existe, c'est la première fois qu'un accident se produit.

Autres détails

Voici le récit de l'envoyé du « Genevois » :

A 16 h. 50, le train à crémaillère quittait la station du Montenvers. A ce moment, une violente bourrasque de neige sévissait sur toute la région, accompagnée d'un brouillard particulièrement intense.

Le convoi se trouvait devant l'hôtel du Montenvers lorsque la catastrophe se produisit, provoquée par des circonstances qui n'ont pas encore pu être établies.

Toutefois, d'après les premiers résultats de l'enquête, tout fait prévoir qu'à cet endroit la locomotive a dû dérailler.. Et c'est ce qui explique que les freins automatiques n'ont pas pu jouer.

Rien ne le retenait plus, et entraîné par son propre poids, le convoi dévala la pente à une allure vertigineuse. Affolés, et se rendant compte du danger qu'ils couraient, les voyageurs poussaient de véritables clameurs qui ne tardèrent pas à mettre en émoi tout le personnel de l'hôtel du Montenvers, lequel se précipita au dehors, attendant anxieusement que la catastrophe se produisit.

La vitesse s'était de plus en plus accélérée, quand le convoi arriva sur le viaduc situé directement au-dessous de l'hôtel de Montenvers.

A l'extrémité de ce viaduc, au dernier contour, le long de la moraine longitudinale du glacier, la locomotive entraînant avec elle le premier vagon, fit un saut au-dessus du parapet et vint s'abattre, au milieu d'un bruit infernal de ferraille et de vitres brisées, dominant les rafales de vent et les clameurs des malheureux voyageurs, au bas d'un ravin profond de dix mètres.

Par bonheur, le conducteur du deuxième vagon, Joseph Riberi, n'avait pas perdu son sang-froid, et il opéra une ultime manœuvre qui, si elle réussissait, devait sauver la vie des quarante voyageurs qui se trouvaient dans cette voiture.

Sans perdre une seule seconde, ce conducteur procéda à la délicate manœuvre de découplement du vagon. Puis il bloqua les freins. Il venait à peine de terminer qu'il s'effondra sur le plancher, terrassé par l'émotion, tandis que les voyageurs menaçaient de l'étouffer sous leur reconnaissance.

De la « Suisse » :

Descendus dans le ravin, les sauveteurs s'efforcèrent de dégager, avec tous les ménagements possibles, les victimes qui, hélas! étaient fort nombreuses.

Le mécanicien, nommé Yard, 51 ans, marié, père de quatre enfants, était resté fidèlement à son poste. Il gisait sous sa machine. A ceux qui voulaient le dégager, le malheureux assura d'une voix faible que « ce n'était pas la peine, car il faudrait pour cela démonter toute la machine ».

Celle-ci était dressée le tender en terre. On réussit, avec des vérins apportés par un train de secours formé en hâte à Chamonix, à soulever la lourde masse et à dégager l'infortuné, qui fut transporté mourant à l'hôtel du Montenvers où il expira peu après son arrivée.

Plus heureux que son collègue, le chauffeur avait eu le temps de sauter sur la voie et ne s'était fait que des blessures peu graves.

Lentement, avec des précautions infinies, on dégagea les autres blessés, une quarantaine, dont les plus grièvement atteints furent descendus, par les trains de secours, à Chamonix et transportés à l'hôpital installé dans un ancien hôtel.

Quinze morts furent également relevés, la plupart terriblement défigurés. La voiture dans laquelle les malheureux se trouvaient était retombée sur ses roues, mais s'était complètement fracassée. La plupart des victimes avaient été projetées au dehors, quelques-unes d'entre elles venant se fracasser la tête contre des blocs de rocher.

Les morts

Dans la liste funèbre se trouve le nom d'un citoyen suisse, une famille allemande composée du père, de la mère et d'une jeune fille, se trouve aussi parmi les victimes.

Il y aurait, au total, si aucun nouveau décès ne se produit, seize morts, dont douze femmes et jeunes filles et quatre hommes.

VALAIS

LES OBSEQUES D'ANTOINE CONTAT. — Une foule considérable a rendu, mercredi matin, à Monthey, les derniers devoirs à la dépouille mortelle d'Antoine Contat, vice-chancelier de la Confédération. Au cimetière, sous la pluie, l'assistance, fort émue, entendit des discours de MM. R. Kaeslin, Georges Addor, chancelier du canton de Vaud, au nom de l'Association des chanceliers cantonaux ; Marcel Ney, chef du bureau fédéral de statistique à Berne, au nom des Romands de Berne, de la Liedertafel et des Zofingiens bernois, et Emile Béranger, pasteur à Lausanne, au nom des Zofingiens vaudois.

COURS DE FORMATION POUR MAITRESSES D'ECOLES PRIMAIRES. — (Comm.). — Le Dpt de l'Instruction publique du Canton du Valais porte à la connaissance des administrations communales et des personnes intéressées qu'un cours de formation pour maîtresses spéciales des travaux manuels et d'économie domestique aura lieu à Sion, à l'école normale des institutrices, du 15 septembre à fin octobre 1927.

Ce cours comprendra deux divisions, soit :

1. Division pour les élèves nouvellement admises, et
2. Division pour les élèves ayant déjà suivi la première division du cours de l'année dernière.

Les élèves qui auront fréquenté avec succès la deuxième division recevront, à la fin du cours, le certificat de capacité leur permettant d'enseigner les travaux manuels et l'économie domestique dans les écoles mixtes dirigées par un instituteur.

Les demandes d'admission au cours devront parvenir au Dpt de l'Instruction publique pour le 5 septembre au plus tard, accompagnées des pièces suivantes pour les élèves de la 1re division:

1. Extrait de naissance ;
2. Livret scolaire ;
3. Certificat de bonnes mœurs.

Les frais de chaque cours s'élèvent à environ fr. 120.—, dont l'Etat supporte la moitié, l'autre moitié restant à la charge des élèves ou des communes qui les ont envoyées et devant être payée au commencement du cours.

Les communes qui ne disposent pas encore des maîtresses spéciales de travaux manuels dont elles ont besoin, sont tenues d'envoyer au moins une élève au cours en question.

UN JOLI GESTE. — La mort tragique du berger Veuthey dans les montagnes de Gryon a profondément ému les hôtes de la station d'été des Plans sur Bex. Sur l'initiative de Mlle Léchaud, ces hôtes ont organisé une soirée en faveur de la veuve de Veuthey et de la veuve Aviolat, privée elle aussi, à la suite d'un accident, du soutien de son foyer.

La soirée a rapporté la jolie somme de 800 fr. qui a été répartie entre les deux pauvres femmes.

TIR D'AUTOMNE A VIEGE. — Un tir d'automne avec concours de groupes aura lieu à Viège, les 3, 4, 10 et 11 septembre prochain. Ce tir est organisé par la « Schützenzunft » et le « Sportsschützenverein « de Viège, avec une somme de dotation de 6000fr. Les possesseurs du livret de tir qui en outre prennent une passe pour une des bonnes cibles, bénéficieront d'une réduction de 50 % sur les taxes normales pour une course aller et retour de Viège à Zermatt et au Gornergrat du 2 au 12 septembre inclus.

MONTHEY. — Fanfare Italienne. — Comme les années précédentes, la Fanfare Italienne organise une kermesse qui aura lieu au Stand, le 28 août ct.

La commission s'est surpassée, cette année, pour procurer au public de nouveaux divertissements et lui assurer une journée de plaisir.

La fête commencera samedi soir 27 par un concert de la société organisatrice, suivi d'un bal.

La société est heureuse d'annoncer au public qu'elle a pu s'assurer le concours de deux sociétés sœurs de grande valeur : La Lyre montheysanne et la Philarmonie italienne de Vevey.

Nous ne parlerons pas de la Lyre, cette sympathique société ayant largement fait ses preuves et étant avantageusement connue de tous. Disons seulement que M. Pinel, son dévoué directeur, a mis au point un programme de choix pour la circonstance.

Pour ce qui concerne la Philarmonie italienne de Vevey, nous nous abstiendrons de faire ici son éloge. Il suffira de dire que le fait d'avoir fonctionné comme musique du Printemps, à la fête des Vignerons nous est un sûr garant de sa valeur musicale. Disons, à titre de renseignement, que cette Société groupe 55 musiciens, triés sur le volet et est dirigée depuis 21 ans par M. Strani, professeur à Lausanne, qui a su en faire une musique de première force.

Comme l'on voit, c'est un régal musical en perspective qui amènera au Stand, dimanche prochain, la foule des grands jours. Le Comité.

CFF. — M. Darbre inspecteur CFF pour les stations du Valais, a été transféré à Neuchâtel. Il est remplacé par M. Schaer auquel nous souhaitons la bienvenue dans notre canton.

LA COURSE DE LA FORCLAZ

On nous prie de rappeler qu'à l'occasion de cette grande épreuve sportive des parcs seront à la dispositions des nombreuses automobiles qui viendront suivre les courses. Tout est prêt et le soleil viendra lui aussi (espérons-le).

Pavillon des prix, 2me liste :

Varone Frédéric, vins, Sion, 1 coupe. — R. Gilliard et Cie, Sion, 1 channe. — Huguenin frères et Cie, Neuchâtel, 1 plaquette. — B. Grasso, représentant « Burxol », Sion, 4 bidons plombés (huile). — Football-Club Sion, 1 coupe. — Balma Garage, Martigny, 1 coupe. — Hôtel Kluser, Martigny-Ville, 1 coupe. — Moret, bijoutier, Martigny-Ville, 1 coupe. — Société de Développement MartignyVille, 1 plateau. — Grosset Casimir, Garage, Sion, 1 coupe. — F. N. Alphonse Favre et fils, Sion, 1 channe. — Reichenberg Jos., Sion, 1 rasoir. — Von der Mühl, Sion, 1 objet d'art. — Moto-Club valaisan, Section Martigny, 1 plat à hors-d'œuvre. — Moto-Club valaisan, Section Sierre, 1 coupe. — Racine Hermann, bijoutier, Sierre, 1 coupe. — Anthamatten Yvon, Sierre, 1 casquette moto. — Commune de Martigny-Ville, 1 coupe. — Distillerie Valaisanne S. A., Sion, 1 panier à pain. — Hediger Emile, garage, Sion, 1 coupe. — Revaz Marius, Garage National, Sion, 1 service à liqueur. — Schell, Benzine, Genève, 1 prix valeur 100 fr. — Comité central M. C. V., Sion, 1 coupe. — Mussler Ed., librairie, Sion, 1 service pour fumeur. — Schmidt, coiffeur, Martigny, 1 rasoir sûreté. — Fabrique de Tabac Monthey S. A., Monthey, 1 prix. — Touring-Club-Suisse, Section Valais, Sion, 1 channe. — Pauly de Preux, fer, Sierre, 1 coupe. — Mme Vve Mathey, horloger, Sion, 1 service. — Meckert, fleurs-décorateurs, fleurs. — M. Titze, horloger, Sion, 1 étui à cigarettes.

MARTIGNY

Assemblée générale du F. C.

Les membres actifs du F. C. Martigny sont convoqués en assemblée générale annuelle, ce soir, vendredi 26 août ct., à 20 h. 15, au Café des Messageries. La présence de tous les joueurs est obligatoire. L'ordre du jour, très important, comporte notamment la composition et qualification des équipes en vue du prochain championnat. Le Comité.

Les Cadets de la Mer.

Le beau film de Christy Cabanne, dans lequel Ramon Novarro interprète un rôle à sa taille, est intéressant à plus d'un titre. L'intrigue en est extrêmement attachante ; des scènes très fines, voire humoristiques, voisinent avec des situations réellement émouvantes. Mais l'intérêt du film est encore rehaussé de toute la documentation qu'il nous offre sur la vie des aspirants à l'école navale d'Annapolis. L'une des très jolies scènes du film : la grande fête annuelle d'Annapolis au cours de laquelle sont distribués les brevets aux élèves promus officiers. Cette excellente production de la Metro-Göldwyn est supérieurement interprétée par des artistes d'élite. Outre le célèbre Ramon Novarro qui est titulaire du rôle vedette, la charmante Harriett Hammond et le remarquable Wesley Barry en sont les principaux protagonistes.

En Suisse

NOUVELLES INONDATIONS A MONTREUX

Pendant toute la journée de mercredi, la pluie n'a cessé de tomber. La Baie et la Veraye roulaient de grosses eaux jaunâtres et inquiétantes.

Vers 21 h., la Baie devenait menaçante. Ce torrent, très en pente, roulait de gros blocs de pierre. A la Corsaz, il devait continuer le travail de destruction qu'il avait commencé le 2 août. Ses eaux minèrent, en effet, ce qui restait du grand mur de soutènement des ateliers Moraz frères. Brusquement, il s'écroula comme une masse sur une longueur de vingt mètres. Il était haut de près de sept mètres et comptait deux mètres de largeur à sa base.

Quant à la Veraye, fortement grossie, elle aussi, elle devint si menaçante à 18 h. que la commune de Veytaux alarma les pompiers.

A 21 h., en raison de la masse des pierres charriées et amoncelées, le torrent sortit de son lit et se jetèrent contre la maison Kiener, inhabitée depuis le désastre du 2 août et qui, on s'en souvient, avait été éventrée à ce moment-là... L'eau pénétra par les portes et les fenêtres, dévastant tout sur son passage. La situation devint même si grave à Veytaux que les autorités décidèrent d'alarmer les pompiers de Montreux qui vinrent renforcer ceux de Veytaux. Ils travaillèrent en commun toute la nuit à dégager le torrent et surtout à protéger la Villa Thésy très sérieusement menacée. Malgré leurs efforts, ils ne purent empêcher l'eau à se frayer un passage à travers le jardin de la villa et de le recouvrir de pierres et de détritus.

La maison Kiener est maintenant complètement entourée de cailloux, amoncellement qui s'élève jusqu'à deux mètres de hauteur.

Après les émeutes de Genève

Le Conseil d'Etat sera probablement dans l'obligation de demander au Grand Conseil des crédits spéciaux pour le paiement des dégâts faits à la S. des N., aux hôtels, établissements et magasins au cours de l'émeute de lundi soir.

Un individu tête nue qui brandissait un chapeau dans chaque main a été particulièrement remarqué dans la soirée de lundi. Il semblait indiquer la direction à suivre aux manifestants. On l'a vu devant divers cinémas où il aurait donné l'ordre de se rendre à la rue Necker. On ne l'a plus revu depuis.

L'effronterie des communistes

Le bureau politique du parti communiste genevois, réuni mercredi soir, a examiné la situation créée par les manifestations de lundi soir. Il a publié une déclaration selon laquelle il attribue la cause des désordres à la colère de la population ouvrière à la suite de l'affaire Sacco et Vanzetti et à l'attitude des autorités genevoises qui auraient annoncé une mobilisation complète des forces de police.

La déclaration réprouve l'attitude du parti socialiste et notamment celle de MM. Oltramare et Jaquet, les deux membres socialistes du Conseil d'Etat. Elle demande en outre la libération immédiate de toutes les personnes arrêtées.

Le retour du caissier infidèle

Kessler, l'ancien caissier de la Banque nationale suisse à Zurich arrive vendredi 26 août à Zurich. Pendant son transfert de Londres en Suisse, il a été conduit par les autorités françaises à la Rochelle afin d'y être confronté avec un individu qui avait été arrêté en son temps sur la base d'un mandat d'arrêt et qui, à l'instruction, avait déclaré être Kessler, recherché par la police de Zurich. On croit que cet individu a voulu, par cette déclaration, mettre la police sur une fausse piste.

Dans la presse

Un bon petit journal, le « Progrès » de Château d'Oex, organe du parti radical démocratique du Pays d'en Haut, vient d'achever le premier demi-siècle de son existence ; il paraît depuis 1877.

Une enfant électrocutée

A Nunningen (Soleure), les ouvriers travaillant à une nouvelle construction, avaient installé entre une maison éloignée et celle en construction une conduite provisoire pour la lumière électrique. Ils avaient employé pour cette ligne des fils ordinaires qui, la conduite ayant été démolie, furent abandonnés dans l'herbe. Une fillette de sept ans, de la famille Léo Flueler, cafetier, ayant saisi le fil, s'affaissa en poussant un grand cri. Toutes les tentatives faites pour la ramener à la vie furent vaines.

Un rat de bijouterie

Julis Moransky, le voleur qui s'introduisit par effraction dans la bijouterie Meister à la Paradeplatz à Zurich, est arrivé mercredi à Zurich. Il a été extradé par les autorités de Vienne, afin que l'instruction et le jugement puissent avoir lieu en ce qui concerne le vol de bijoux de Zurich.

LES INCENDIES

Un incendie dont la cause n'a pas pu être établie, a éclaté jeudi à Chevroux (Vaud) et a complètement détruit un grand bâtiment de ferme, comprenant logement, grange, écurie et dépendances, appartenant à M. Auguste Bonny-Rey.

La famille Bonny avec ses six enfants a été recueillie chez M. Louis Bonny. On n'a pu sauver que le mobilier du rez-de-chaussée et le bétail. Le mobilier de l'étage, le fourrage, le chédail sont restés dans les flammes.

LES ACCIDENTS

— A Pura (Tessin), un jeune homme de 18 ans, nommé Giovanni Gottardi, occupé à la réparation d'un toit, a fait une chute mortelle de dix mètres de hauteur.

— Mercredi soir, le nommé Auguste Heinzer, 69 ans, originaire d'Illgau (Schwyz), et demeurant à Altdorf, ayant escaladé les barrières fermées d'un passage à niveau de la voie, traversa les voies immédiatement après le passage d'un train et marcha directement contre un train en manœuvre que, par suite de la pluie et de son parapluie ouvert, il n'avait pas remarqué.

Heinzer a été projeté sur le bord de la voie. Il est décédé sur place à la suite d'une fracture du crâne et d'autres blessures.

— Lors d'une manœuvre de vagons en gare de Bienne, un jeune monteur électro-technicien des CFF, M. Jean Schüpbach, a passé sous les roues d'un vagon. Il a été immédiatement relevé. Il avait une jambe coupée près du genou et souffrait terriblement. On l'a transporté d'urgence à l'hôpital de Bienne.

— Au cours d'une tempête, un maçon, Antoine Wildhaber, de Flums, 49 ans, est tombé de nuit dans un étang et s'est noyé. Des personnes qui étaient occupées avec lui à réparer les dégâts causés par l'orage ne se sont pas aperçues de suite de sa disparition. La victime laisse une famille de neuf enfants.

Les prouesses de nos aviateurs

Le capitaine Ackermann est rentré de Bozen mardi soir, mettant deux heures pour arriver à Dubendorf. Il a dû se tenir à une altitude de 6000 mètres, tant les nuages étaient épais.

La réforme du pourboire dans les hôtels suisses

L'usage de ne plus remettre le pourboire directement aux employés d'hôtels qui y ont droit, mais de le remplacer par un supplément pour le service ajouté à la note et versé au bureau pour être réparti par les soins de celle-ci, ne cesse de gagner du terrain, supplantant l'ancienne pratique qui était souvent un souci importun pour la clientèle de nos hôtels. La meilleure preuve des progrès de la réforme sont les « directives » et les instructions complémentaires tracées en 1925, 26 et 27 par la Société suisse des hôteliers et qui sont en fait le résultat de pourparlers entre les organisations des employeurs et celles des employés sous la présidence de l'Office fédéral du travail. Ces directives ont pour but de régler d'une manière aussi satisfaisante que possible les suppléments pour le service et le mode de leur répartition. Les instructions complémentaires de 1926 et 1927 visent à supprimer certaines inégalités constatées et à assurer sur toute la ligne une juste répartition des suppléments pour le service. Le principe fondamental est que tous les pourboires ou suppléments pour le service versés par les clients au bureau de l'hôtel, doivent être intégralement distribués au personnel à pourboires proprement dit. Dans deux de ses assemblées de délégués, la Société suisse des hôteliers s'est élevée de la manière la plus catégorique contre tout autre emploi de cet argent et en particulier contre toute approbation d'une partie des pourboires par les tenanciers d'hôtels.

L'« Union Helvétia », Société centrale des employés suisses d'hôtels et de restaurants, a réuni les différentes directives et instructions en une petite brochure qu'on peut se procurer à ses bureaux (Lucerne) contre l'envoi de 40 cent. port compris pour la Suisse.

Nouvelles de l'Etranger

APRES L'EXECUTION

Le comité de défense Sacco-Vanzetti annonce que contrairement à ce qui avait tout d'abord été proposé, les dépouilles mortelles des deux condamnés ne seront pas transportées dans les villes de l'Est. Les corps seront incinérés dimanche à Forest Hills. Des cortèges funèbres seront organisés en même temps dans d'autres villes, ainsi que des services à la mémoire des deux condamnés. Les cendres de Vanzetti seront portées par sa sœur à New-York, Londres, Paris, Berlin, Stockholm et probablement dans d'autres villes avant d'être déposées en Italie. Les cendres de Sacco ont été réclamées par sa veuve qui réside à Boston.

Les dernières lettres écrites par Sacco et Vanzetti ont été rendues publiques. L'une exprime des remerciements au comité de défense pour ce qu'il fit pour eux. L'autre adressée au jeune fils de Sacco par Vanzetti est ainsi conçue :

« Votre père n'est pas un criminel, mais un des plus grands hommes que j'aie jamais connus. Un jour vous serez fier de votre père et si vous devenez assez brave, vous prendrez sa place dans la lutte contre la tyrannie pour la liberté et vous vengerez nos noms et notre sang ! »

A Buenos-Aires, les syndicats ouvriers, notamment ceux des débardeurs et des chauffeurs d'automobiles préparent le boycottage des marchandises américaines.

UNE PLAISANTERIE QUI FINIT MAL

Une scène terrifiante s'est produite dans l'express de Leipzig à Halle, à la suite d'une plaisanterie macabre d'étudiants :

Trois étudiants en médecine avaient remarqué qu'une jeune fille voyageait seule dans un compartiment voisin du leur. L'un d'eux, qui avait un crâne de mort dans sa valise, le coiffa d'un turban et, à l'aide d'une canne, le fit apparaître brusquement aux yeux de la jeune fille.

A la vue du crâne grimaçant, la voyageuse poussa un grand cri et tomba sans connaissance. Quand elle revint à elle, on constata qu'elle était devenue folle.

A l'arrivée du train à Halle, elle eut une crise de démence furieuse et il fallut la ligoter. Les trois étudiants ont été arrêtés.

LE MAUVAIS TEMPS A L'ETRANGER

Un terrible ouragan s'est déchaîné sur la région de Modene. Les routes ont été rendues impraticables et les campagnes ont été recouvertes de boue. Tous les produits du sol, sur de très grandes étendues, ont été anéantis. Les dégâts sont considérables.

Quatre violents orages accompagnés de pluies torrentielles et de grêle se sont abattus sur Londres, mercredi ; dans certains quartiers, les rues ont été transformées en véritables lacs. Une partie de la falaise s'est écroulée à Douvres. Les pluies, qui depuis dix-huit jours consécutifs tombaient sur les Iles britanniques, ont causé de nombreux dégâts tant dans la ville que dans la campagne.

RESTRICTION DE L'EMIGRATION EN ITALIE

Le 1er septembre entreront en vigueur les nouvelles mesures restrictives de l'émigration.

Aucun travailleur italien ne sera désormais autorisé à sortir des frontières s'il ne possède un contrat de travail dûment signé par un employeur étranger connu, ou un acte d'appel émanant de parents jusqu'au troisième degré de parenté.

Pour le premier semestre de l'année en cours, le nombre des émigrants italiens dépasse à peine 50,000. De nouvelles mesures vont, pour le deuxième semestre, réduire encore ce chiffre.

Une note officieuse explique que le but poursuivi est de contrecarrer le mouvement de dénationalisation des émigrants italiens poursuivi à l'étranger, et de retenir le plus possible les travailleurs italiens à l'intérieur des frontières, malgré l'augmentation constante de la population.

Ci et là

— Une automobile dans laquelle avaient pris place quatre jeunes gens de Sallanches, a capoté près du Fayet (Haute-Savoie). Deux des occupants, nommés Ribollet et Bottex, ont été tués sur le coup et les deux autres blessés.

— Un parachutiste allemand s'est tué, à l'aérodrome de Leipzig, en effectuant sa 81me descente. Le parachute s'était bien ouvert à temps, mais, sous le choc, les cordes supportant le pilote se sont rompues, et celui-ci est venu s'écraser sur le sol d'une hauteur de trois cents mètres.

— Un avion de la ligne commerciale Londres-Amsterdam s'est écrasé sur le sol peu après son départ de l'aérodrome de Croydon pour Amsterdam.

La chute de l'avion a été causé par la violence du vent qui, emportant le gouvernail, a fait perdre au pilote la direction de l'appareil.

Le pilote a été tué et sept passagers sur onze que transportait l'appareil ont été blessés.

— On mande de Presbourg, qu'à Sila, un avion militaire qui évoluait au-dessus d'une foule de spectateurs fut contraint d'atterrir assez rapidement. La foule se porta à sa rencontre au moment où il commençait à se poser sur le sol ; l'hélice qui tournait encore très rapidement, fauca une quantité de gens qui restèrent inanimés sur le sol. Quand elle s'arrêta, on leur porta secours. Deux enfants avaient été tués sur le coup; une mère de cinq enfants est mourante. Quinze autres personnes, gravement blessées, ont été transportées à l'hôpital.

— On mande de Hong-Kong qu'une femme chinoise a mis au monde deux frères siamois, unis par une membrane. La mère et les enfants vont bien.

— Dans une bourgade de Bulgarie, à Lopnitza, les paysans, convaincus que la sécheresse provenait d'un châtiment du ciel, décidèrent d'apaiser la colère divine en sacrifiant les plus mauvais sujets du pays. Ils s'emparèrent donc de quatre chenapans, détenus à la prison de l'endroit, et les mirent à mort.

Puis ils attendirent la pluie. Mais ce furent les gendarmes qui vinrent et coffrèrent la plupart des habitants de Lopnitza. Ils seront poursuivis pour homicide.

— Un attentat a été commis contre la grande fabrique de la Société d'avions Tschardschoui, en Russie centrale. A un intervalle de dix minutes, deux explosions terribles eurent lieu. Tous les ateliers ainsi que les bureaux furent démolis. Sept ouvriers furent tués ; vingt personnes, parmi lesquelles le directeur de la fabrique, furent blessées. Quatre avions, dont la construction venait d'être achevée, sont détruits. Les dégâts sont évalués à deux millions de roubles.

— Une épidémie de paralysie infantile sévit depuis quelques semaines à Bucarest. Les premiers rapports médicaux déclarent que le microbe de la maladie est inconnu ainsi que les moyens de le combattre. La mortalité est d'environ 15 %. La conséquence de la maladie est une paralysie partielle ou totale. Le nombre total des malades est de 130 enfants ne dépassant pas dix ans. On note seulement trois cas de malades âgés de plus de 20 ans.

— Un crime horrible a été commis dans un village des environs de Foggia :

Un jeune homme de 21 ans s'était rendu dans son village natal pour y discuter d'affaires de famille avec son père. Au cours de la discussion, le jeune homme fut pris soudainement d'un accès de folie, il assomma sa marraine et sa petite sœur, puis les précipita par la fenêtre. La femme du forcené s'étant interposée, le fou l'abattit à son tour à coup de revolver et se fit justice.

— Le croiseur « Jindzu » est entré en collision avec le contre-torpilleur « Warabi », au cours de manœuvres nocturnes, au large de Maizuru. Le contre-torpilleur a coulé en 15 minutes. 90 matelots et sous-officiers et 12 officiers sont morts. 22 hommes seulement ont été sauvés.

Au même moment, le croiseur « Naka » est entré en collision avec le contre-torpilleur « Ashi ». 27 hommes ont péri.

Le « Jindzu » et le « Ashi » ont été fortement endommagés.

— Une convention hispano-portugaise vient d'être conclue au sujet de l'utilisation des chutes d'eau du fleuve Douro. L'Espagne pourra disposer de 655,000 chevaux d'énergie pour ses travaux d'électrification.

— L'incendie qui avait éclaté dans le quartier de Scutari à Stamboul est éteint ; 400 maisons ont été brûlées.

— La « Chicago Tribune » apprend que la police recherche un jeune homme de 20 ans, Narry Nill, fils d'un médecin bien connu à Chicago. Il a tué sa mère âgée de 55 ans et a ensuite enterré son corps dans le sous-sol de la maison paternelle. On pense que des différends d'argent ont été le mobile du crime.

— Le Conseil des commissaires du peuple, à Moscou, a décidé de supprimer à M. Chaliapine son titre d'artiste du peuple de la République.

— Un incendie a anéanti le théâtre national de Craiova (Roumanie), avec le mobilier et les décors qu'il contenait.

Les dégâts sont évalués à 50 millions de lei.

— Un train de voyageurs allant de Londres à Deal a déraillé mercredi à 17 h. 30, près de Sevenoaks. On annonce jusqu'ici 11 tués et 20 blessés grièvement.

Le train qui avait quitté Londres se rendait à Deal quand, à 17 h. 30, il dérailla, près de Sevenoaks. Toutes les voitures, au nombre de six se renversèrent brusquement sur la voie.

Les secours arrivèrent promptement, mais les sauveteurs eurent les plus grandes peines à sortir les victimes de leur terrible situation.

Une femme a été tellement mutilée, que les ambulanciers ont dû réunir ses restes épars dans un sac.

Une autre femme a dû être amputée d'urgence, sur place, des deux jambes.

Dans les hôpitaux, par suite du manque de lits, on a dû placer des matelas sur le parquet pour hospitaliser les blessés, dont beaucoup ne survivront pas à leurs blessures.

Le chef de train, le mécanicien et le chauffeur ont échappé miraculeusement à la mort.

L'accident serait dû à l'affaissement du terrain provoqué par les pluies diluviennes qui tombent depuis quinze jours en Angleterre.

— Trois grands magasins de nouveauté situés dans le quartier italien de Chicago ont été démolis par une explosion.

Deux maisons ouvrières, dans le voisinage, ont été sérieusement endommagées.

Quand l'explosion se produisit, six cents personnes qui se trouvaient sur les lieux ont été prise d'une folle panique et s'enfuirent en tous sens.

Il n'y a pas eu de victimes, mais on signale trois disparus.

La police croit qu'une charge de dynamite a été placée dans une cave où se trouvait un alambic clandestin. On craint que trois hommes qui travaillaient à cet appareil n'aient péri.

— Des nouvelles provenant de diverses régions de l'Herzégovine annoncent de fréquentes apparitions de loups. Au cours de la nuit dernière, ces animaux ont égorgé 35 moutons dans le village de Tsime situé dans les environs de Mostar.

Le centenaire du café.

Le café qui, paraît-il, est originaire d'Ethiopie, fut introduit en France en 1654 et la première maison où l'on en consomma fut établie à Marseille peu de temps après.

Ce n'est qu'en 1727 qu'il pénétra au Brésil et, alors que l'usage en était jusque là considéré comme pernicieux par les médecins les plus doctes et les apothicaires les plus avisés, sa consommation prit soudain une extension merveilleuse. Si bien que de nombreux planteurs et commerçants du grand pays sud-américains firent rapidement fortune.

C'est pourquoi la ville de Sao Paulo, reine incontestée du café, se propose de célébrer le mois prochain le deuxième centenaire de son introduction au Brésil.

C'est un geste de reconnaissance.

ECHOS

L'Everest invincible.

Les coins inconnus de la terre se font de plus en plus rares. L'homme moderne armé par la science ne se laisse pas vaincre par les barrières naturelles. Les avions survolent des jungles de l'Amazone et de l'Afrique équatoriale, les glaciers de l'Alaska et les mers gelées du Pôle.

Le Thibet, si longtemps un pays de mystère où pénétraient, en risquant leur vie, de rares voyageurs, nous livre aujourd'hui ses secrets. Les expéditions scientifiques l'ont sillonné dans tous les sens. On a filmé la Ville Shekar Dzong, « le monastère de cristal brillant », avec ses tours, ses murs, ses bâtiments et ses routes, occupe toute une montagne. Plusieurs millions de moines l'habitent. Ces lamas ont bien accueilli les savants et explorateurs ; ils ont suivi les tentatives d'ascension avec un intérêt quelque peu sceptique, et ils ont même accordé à l'expédition une bénédiction bouddhique. Leur conviction qu'aucun être humain ne réussirait à atteindre le sommet blanc de la montagne sacrée n'a été que raffermie par l'échec des expéditions. Il paraît qu'aujourd'hui on peut voir, peinte sur un des murs du monastère, une nouvelle fresque représentant, gisant aux pieds du mont Everest, les corps inanimés des téméraires hommes blancs qui avaient osé braver la colère de la « Mère Déesse du Monde ».

La fortune de l'Australie.

Un événement sensationnel s'est produit à Nagysombat, une petite ville de Slovaquie.

Un ancien menuisier, Henri Sten, qui vivait davantage de la bienfaisance publique que de son métier, est devenu d'un jour à l'autre un des hommes les plus riches de la Slovaquie.

Sa fortnne lui vint de l'Australie. Un certain Johne Charles Midwood, mort à Sidney, l'a nommé son légataire universel. Il en hérita de la somme de 100,000 livres sterling.

Sten avait émigré bien avant la guerre et passa plusieurs années dans les différents pays outre-Océans. Sa vie ne fut pas exemplaire et il fit connaissance avec plusieurs prisons étrangères. Il rentra dans son pays dénué de toutes ressources et ayant perdu sa femme.

On a appris maintenant que celle-ci avait quitté son mari pour épouser Midwood, lequel a écrit dans son testament qu'elle eut un sens merveilleux des affaires et lui aida à constituer sa fortune. C'est pourquoi l'heureux rival se crut obligé de laisser sa fortune au premier mari après sa mort.

La tribu des Yassai.

Une communication de Bakou signale la découverte, dans le district de Zakatalsk, d'une tribu originale : les Yassai. Ce serait la survivante des groupements arvares qui peuplaient jadis l'Aberbaidjan et où les femmes jouent un rôle prépondérant. C'est en effet, la femme qui est le soutien de la famille. Elle exerce tous les métiers. L'importance sociale de l'homme est sensiblement nulle. Maris et fils demeurent confinés dans les maisons. Les populations qui entrent en relations avec cette tribu ont affaire exclusivement avec les femmes. Le nom de Yassai, qu'on leur donne communément, signifierait « peuple de vierges ». Ce sont les filles exclusivement qui aident les femmes dans leurs travaux. Les Yassai considèrent, paraît-il, comme méprisable la femme qui se montre incapable ou insoucieuse d'entretenir suffisamment bien sa famille. Les Yassai habitent les gorges de la montagne et vivent par petits groupes. On en signale environ cent cinquante foyers.

L'esprit académique.

A un examen de baccalauréat :

— Qu'est-ce que l'art ? (are).

— C'est la centième partie de l'hectare !

— Fort bien... Qu'est-ce qu'un hectare ?

— C'est une boisson.

— Une boisson... Quand on boit quelque chose de très bon, on dit : « C'est un hectare » (nectar).

— Ah ! très bien ! Je n'y étais pas...

La capture des aigles.

Les districts de l'Australie méridionale ont demandé la protection du gouvernement contre les aigles qui tournoient en grand nombre autour des points d'eau où les troupeaux sont souvent, par bandes de quinze à vingt, à guetter surtout les agneaux ; dès qu'un de ces êtres s'éloigne du gros, il est saisi et emporté. Des appats de strychnine offerts aux aigles n'ont eu aucun résultat et il a fallu avoir recours à des primes d'une demi-couronne par aigle abattu. On attire ceux-ci au moyen d'un morceau de fer-blanc que dans son embuscade le chasseur frotte de manière à imiter le bruit que fait un lapin pris dans une trappe.

A propos d'éléphants.

Le mari, plongé dans un journal instructif, jeta soudain une exclamation qui fit lever la tête à sa femme, absorbée dans les méandres d'une broderie compliquée.

— Figure-toi, ma chère amie, qu'on a employé, l'année dernière, quatre cent vingt-six éléphants à faire des billes de billard.

— Quelle chose extraordinaire ! Comment peut-on arrive à dresser d'aussi d'énormes bêtes à faire un travail aussi délicat !

Le paquet de Sykos, la spécialité de complément de café pèse 250 gr. Comparez poids, prix et qualité. Comme surrogat de café mélange à l'arôme de moka tout prêt, prenez Virgo.

Madame Veuve Damien OREILLER, Madame Veuve Auguste OREILLER, ainsi que les familles alliées, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie et d'affection à l'occasion du grand deuil qui vient de les frapper si douloureusement.

Etude d'avocats et de notaire

Les bureaux des avocats

Crittin et de Torrenté

à MARTIGNY-VILLE, sont transférés, dès le 1er septembre,

dans la Villa Bessard

(arrêt du tram à proximité, devant la maison Dorsaz photographe).

A l'occasion de la St-Félix au Café du Verger, à Saxon

Carrousel Wetzel

BALANÇOIRES TIR A PRIX

et la bête que tout le monde connaît et que personne n'a encore vue.

RECRUES III/I

Si vous voulez passer agréablement vos soirées allez au

Café du Stand, Lausanne

le plus près de la caserne, vous y trouverez des consommations de 1er choix, grande salle, piano électrique, jeu de quilles, etc. Rendez-vous des amis valaisans. **E. Croisier-Gay.**

Pensionnat Ste-Marie
Ecole Industrielle
MARTIGNY-VILLE

Rentrée des internes lundi 26 septembre et celle des externes, mardi le 27 à 8 heures. Pour renseignements s'adresser à la Direction du Collège.

ON DEMANDE
2 jeunes filles
recommandables pour le ménage et aider à l'atelier. S'adresser Blanchisserie Meichtry, Clarens.

On demande à acheter d'occasion environ
quarante portes
même de dimensions différentes avec ou sans encadrements. S'adresser au Confédéré.

A VENDRE un
char
de campagne avec ou sans échelles à foin. Louis Pasche, Rue Octodure, Martigny-Ville.

La destruction de la
vermine
est assurée par la plus forte poudre insecticide du monde
La Fulgurine
qui anéantit infailliblement les **punaises, cafards** de **cuisine, puces, fourmis,** etc. **avec le couvain.** Demandez les paquets rouges authentiques, de la Fulgurine à Fr. 1.50 à Fr. 0 75 dans l s principales pharmacies et drogueries du Valais qui vendent également le fameux
Chloro-Camphre
en paquets verts à Fr. 1.20 et Fr. 3.— seule substance vraiment efficace contre les **gerces ou mites.** Le Chloro-Camphre tue ces insectes voraces et nuisibles au moindre contact mais n'acceptez que le véritable Chloro Camphre en paquets verts d'origine.

Méthode régulatrice, discrétion Retour infaillible **des retards.** Ecrire **Société Parisiana, Genève.**

ON DEMANDE une
bonne à tout faire
sachant cuire. Ecrire Mme C. Volluz, Rond Point Plainpalais 2, Genève.

On demande pour tout de suite une bonne
cuisinière
pour Hôtel-Restaurant. Bon gage S'adresser au Nouvelliste sous C. V. S.

BONNE
à tout faire
capable, ayant du service et sachant bien cuire est demandée pr ménage soigné avec enfants Gages fr. 80.—
Ecrire en soumettant références Case postale No 19450, Plainpalais Genève

Ceux qui souffrent
de cors, durillons, ongles incarnés, etc., ne manqueront pas l'occasion de se faire soigner, **garanti sans douleur,** par **Mlle Wucher, pédicure-spécialiste de Lausanne**
de passage à Martigny-Ville, Restaurant-Café de Martigny, Mercredi 31 août et jeudi 1er septembre. Prix du traitement fr. **3.50.**
Jusqu'au 30 août on peut trouver Mlle Vucher chaque jour depuis 16 h. chez M. Th. Gard, à Villette.

A LOUER grande et jolie
chambre
meublée, date à convenir. S'adresser à Mme Tobler, Avenue Gare, Martigny.
A la même adresse, **on prendrait quelques pensionnaires.**

Employé de bureau
actif et sérieux
cherche place de suite comme comptable dans maison de commerce. Certificats et références à disposition. Faire offres sous chiffres P. 3999 s. Publicitas, Sion.

SUZE stimule l'appétit et facilite la digestion

LES CADETS DE LA MER

Cinéma Royal, Martigny

Vendredi 26, Samedi 27, Dimanche 28 août à 20 h. 30. — Dimanche matinée à 14 h. 30.

Un spectacle de tout premier ordre

Roman NOVARO Harriet HAMMAN Wesley BARRY

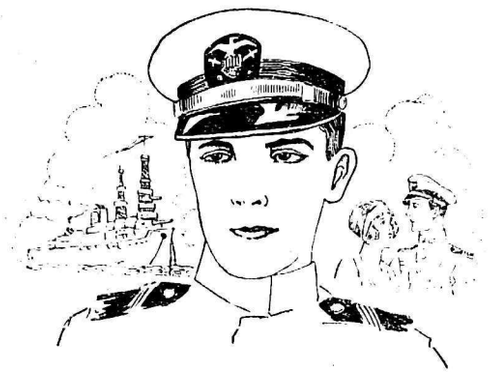

dans

LES CADETS DE LA MER

Merveilleux film artistique et dramatique en 5 parties

A tous ceux qui aiment le réalisme au cinéma, les „Cadets de la mer" offrent une satisfaction indéniable puisque le film entier fut tourné dans les locaux de l'Ecole navale d'Annapolis. Ici point de décors peints, mais la belle architecture en pierre et en marbre, des salles immenses, des fêtes splendides et authentiques. Enfin la mer toujours mystérieuse et émouvante et la suprême majesté des navires de guerre dont la vue sur l'écran produit toujours un effet grandiose.

Frigo et la Baleine???

Comique en deux parties.

Vente aux enchères

L'hoirie de Jean GIROUD, à Martigny-Bourg, exposera en enchères publiques le dimanche 4 septembre à 14 heures au Café International, à Martigny-Bourg, une part de maison comprenant: Rez-de-chaussée soit une chambre et cuisine et 1er étage soit deux pièces et cuisine, avec cave et galetas.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'avocat L. Couchepin, à Martigny-Bourg.

Instruments de musique

Pianos, Harmoniums, Vente, échange, Location, accordage et réparations. **Gramophones et disques**. Violons, Mandolines, Guitares, Banjos, Accordéons, Tambours, Flûtes et Clarinettes.

H. HALLENBARTER, SION

Les compotes

aux baies et aux fruits

sucrées avec

la „Saccharine Hermès"

sont d'un goût délicieux et rafraîchissantes

La vraie préparation:

On cuit avec une demi quantité de sucre, on dissout les comprimés de saccharine dans une cuiller d'eau ou de lait et on met le tout sur les fruits, tout en brassant. La „Saccharine Hermès" n'a pas de goût désagréable et n'est pas du tout nuisible. **La petite boîte d'env. 100 comprimés 25 cts. est en vente partout. Moins cher que le sucre**

Place du Stand - Monthey

Samedi 27 et dimanche 28 août

Grande Kermesse

organisée par la **Fanfare Italienne de Monthey**

avec le bienveillant concours de la **Lyre Montheysanne** et de la **Philarmonie Italienne de Vevey**

Attractions diverses - Tombola - Match aux quilles au Café de la Place

CONCERTS

BAL Samedi et dimanche soir **BAL**

Invitation cordiale

Nous fumons tous

Virginie Rouge

coupe fine, léger pour la pipe

de TAVALLAZ & Cie Monthey

On demande 20 bons

maçons

S'adresser à Vital CARRON, Châtaigner, Fully.

Foin Paille

Scories Thomas

Offre avantageuse par la

Fédération valaisanne des Producteurs de lait

SION Tél. **13**

Demandez gratis

au Prophète **Lhonormand** votre **horoscope**. Célèbre dans ses révélations. Joindre date naissance et fr. 0.75 timbre. **Bibliothèque Scientifique**, 97 bis, rue du 4 août, **Lyon** (France).

A vendre une belle

LAIE

portante pr la seconde semaine de septembre chez Henri Claret Saxon

ON DEMANDE

pour commencement de septembre, et pour l'hiver, une

JEUNE FILLE

pour le service d'un Café-Restaurant du Bas-Valais. Bonnes références sont exigées, joindre photo. Adresser offre Bureau du journal sous No 420 H. B., en ajoutant 40 ct. en timbres.

Poussines

J'offres belles poussines âgées de 4 mois, race très pondeuse, au plus bas prix du jour.

Parc Avicole PERRON

Martigny-Gare

Téléphone 92

La Boucherie

Ls. Es-Borrat à Monthey

expédie contre remboursement

Beau bouilli à Fr. 2.— le kg.
Cervelas, la douzaine Fr. 3.—
Saucissons pur porc Fr. 5.— le kg.
Saucisses de ménage extra Fr. 3.50 le kg.

FROMAGES

Colis de 5-15 kg.

la Gruyère, à 2.75 le kg., 2me qualité Gruyère, à 2.50 le kg.
la Tilsit, tout gras, 2.70 le kg., 2me qualité 2.45 le kg.
Bons fromages à tranches 1.60 et 2.—.
Bons fromages à râper 1.30 et 1.80.

Se recommande: **A. Koch, Fromages, Brigue.**

Cidre

Fr. 0.35 le litre en fûts prêtés

Parc Avicole, Sion

Baisse de Prix

Pistolet 6 mm. dep. 1.90. Révolver 6 coups 9,50. Flobert long 12 et 15 fr. Carabine de précis. 19-22 fr., à air 4 ½ mm. 8 fr. 50. Pistolet automatique, syst. Browning, 6,35, 22 fr. Fusil de chasse 1 coup 28 fr., 2 coups 48 fr. Appareil à tuer le bétail 17 fr. Munitions et réparations. Catalogue 1927 gratis. Louis Ischy-Savary Payerne.

Dimanche 28 août 1927

Course de la Forclaz

La plus importante manifestation sportive en Valais.
Participation des meilleurs champions motocyclistes:

Franconi, Cérésole, Bourquin et Alfter prendront le départ.

Cours de répétition

Militaires! Demandez la

Chaussure de montagne

cuir naturel, forme ordonnance

Prix exceptionnel fr. 27.--

Chaussures Clausen, Sion

Tél. **153** — Rue de Lausanne

Expéditions par retour du courrier

PRÊTS

sous toutes formes

Toutes opérations de banques aux meilleures conditions

Banque Coopérative Suisse

SIERRE **MARTIGNY** BRIGUE

Coupe de bois

MM. GENILLARD & Cie, à BEX, mettent en soumission, l'abatage, la fabrication et le châblage de 80 plantes sapin et mélèze cubant environ 120 m3. Ces bois sont situés sur la propriété de M. de Rham, aux Giettes r. Daviaz.

Faire prix par m3 pour bois rendu à port d'attelage à Daviaz et pour fabrication des bois déchets en stères restant sur place aux Giettes.

Adresser les offres pour le 5 septembre 1927.

SAXON **A l'occasion de la St-Félix**

Dimanche 28 et lundi 29 août 1927

Grand

Bal champêtre

au Café des Vergers

Musique Jazz-Band Rigolo

Bonnes consommations

Ecole Cantonale d'Agriculture de Châteauneuf

OUVERTURE DES COURS: début de novembre

Demander à la Direction programme et conditions

LA

Banque Populaire de SIERRE

reçoit des dépôts aux

meilleurs taux du jour

en compte-courant à vue

en **Caisse d'Epargne**, autorisée par l'Etat et au bénéfice de garanties spéciales sur

Obligations ou en comptes bloqués

COMPTE CHÈQUES POSTAUX **IIc 170**

Bureaux: PLACE HOTEL BELLEVUE

Bossettes, Déchargeoirs

Cuviers à choucroute

Ovales neuf 100-500 l.

Ovales occ. 800-7000 l.

Fûts de transports

Tonnellerie H. Darbellay

Martigny

ON DEMANDE de suite

jeune fille

active et propre pour le ménage S'adresser à Mme Louis Duboux, Riex s. Cully (Vaud).

OCCASION

à vendre à l'état de neuf,

PRESSOIR

roulant américain, bassin en acier embouti, claie en 4 parties contenant environ 20 brantées ainsi que **VASES** en parfait état d'entretien, dont un ovale de la contenance de 2000 litres, 3 tonneaux de 200, 235, 275 l., 2 tines de 700 et 900 l. environ. Grande facilité de payement. Justin Bessard Martigny-Ville

CAISSES à RAISINS

Montées ou non à la

Parqueterie d'Aigle

ON CHERCHE

pour Genève une

BONNE

à tout faire, sachant surtout bien faire la cuisine. Adresser offres à M. Paul Défago, Champéry.

A retenir...

L'apéritif de marque **„Diablerets"** est la boisson saine par excellence. Sa composition (d'où est exclue toute essence) ne renferme que les principes généreux des plantes de nos Alpes.

Casino de Saxon

A l'occasion de la St-Félix

Grand BAL

organisé par la

„CONCORDIA"

les dimanches 28 août et 4 septembre

THE MODERN-ORCHESTRE

Consommations de choix

A vendre à Martigny-Ville

un **pré** à Longes Rayaz, 1150 m2
un **pré** au même lieu 1605 m2

plantés en abricotiers. Terrains commerciaux à proximité immédiate de la gare des marchandises.

un **champ** aux Chantons, 3350 m2.

S'adresser à l'avocat Maurice Gross, à Martigny.

Banque Tissières Fils & Cie

Martigny

Nous payons actuellement:

Dépôts à terme 3 à 5 ans **5%**

Caisse d'Epargne

autorisée par l'Etat et garantie entièrement par dépôts de titres suisses **4 ¼ %**

Nous faisons aux meilleures conditions:

Prêts hypothécaires et sur billets
Comptes-courants commerciaux
Crédits d'entreprises et constructions

Avances sur titres - Envois de fonds en tous pays

Changes aux conditions les plus réduites

Déposez vos fonds et traitez vos affaires dans les banques valaisannes.

-: AVIS :-

Pour avoir un joli chez-soi, achetez votre mobilier à la Fabrique de Meubles

Widmann Frères

SION

Près de l'Eglise protestante

Catalogues et devis gratis Prix modérés

Automobilistes...

vous réduirez vos frais généraux

vous réaliserez une économie en achetant ou en faisant recaoutchouter vos **PNEUMATIQUES** *par la*

Rénov. S.A., Ardon

(Valais)

qui vous fournit, dans le minimum de temps, un travail soigné et garanti. — Stocks Firestone, Goodrich, etc., etc, Accessoires

Ondulation permanente

Garantie 6 mois

aux prix inconnus à ce jour:

Fr. 18.— pour les Dames **Fr. 12.—** pour les Messieurs

Plusieurs années de pratique à Paris comme coiffeur pour dames

Prendre rendez-vous d'avance - Téléphone 151

Kellerer, coiffeur, Sierre

Loterie en espèces

avec un nouveau plan, en faveur de la Chapelle du Sacré-Cœur, à Daviaz concessionnée par le Haut Conseil d'Etat du Canton du Valais et recommandée par Mgr Bieler, Evêque de Sion.

15000	Primes à Fr. 3, 4, 5, 10, 25, 50, 100, 200 jusqu'à Frs.
8000	Chaque pochette de 10 billets contient une prime
4000	assurée, payable de suite. Prix du billet Fr. 1.-, liste
2000	de tirage 0,25, gratuite à partir d'un achat d'une
1000	pochette de 10 billets.

Banque et Société Commerciale, FRIBOURG

Envoi de billets contre remboursement ou versement sans frais à tous les Bureaux de Poste, sur notre compte de chèques postaux II a 44. Les commandes de billets pour le Canton du Valais peuvent aussi être faites chez M. le Révd Curé Clivaz, à Massongex.